

PAR COURRIEL

Longueuil, le 20 novembre 2015

N/Réf : 2004 41423

Objet : Demande d'accès concernant :
Lot 5 393 268 du cadastre du Québec à Saint-Zotique

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Lettre du MDDELCC du 5 janvier 2010 (2 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (4)

Longueuil, le 5 janvier 2010

Mme Nathalie Vézina, ing.
CDGU inc.
4, rue Saint-Michel
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1E7

V/Réf. : 006-685-01
N/Réf. : 7430-16-01-0926601
400670763

Objet : Délimitation des milieux naturels sur le lot 1 687 766 à Saint-Zotique

Madame,

La présente donne suite à votre demande d'avis concernant la délimitation et la superficie des milieux humides et terrestres sur le lot 1 687 766 à Saint-Zotique.

Dans le cadre du processus d'élaboration du plan de conservation de la municipalité de Saint-Zotique, l'identification et la délimitation du marécage situé sur le lot 1 687 766 et identifié MH-5, selon le plan intitulé « Caractérisation des cours d'eau et des milieux humides », réalisé par **Articles 23-24 de la L.A.D.**, plan 1 de 3, daté de février 2007, révision 3 (janvier 2009), a été accepté par le Ministère.

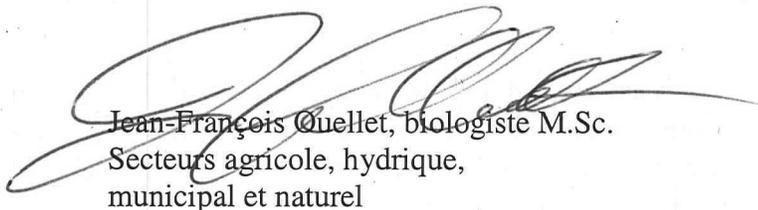
Ainsi, à l'analyse du plan intitulé « Caractérisation et localisation des superficies compensatoires », réalisé par **Articles 23-24 de la L.A.D.**, plan 3 de 3, daté de février 2007, révision 3 (janvier 2009), une superficie de 2,2 ha, identifié FV-11, est reconnue comme une superficie de milieu terrestre acceptable à des fins de compensation sur le lot 1 687 766. En conformité avec la démarche d'analyse des projets dans les milieux humides, cette superficie en compensation devra permettre d'assurer la conservation d'une forte proportion du marécage MH-5.

...2

Pour de plus amples renseignements, vous pourrez me joindre au 450 928-7607 poste 398.

Veillez agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

JFO/jfo



Jean-François Quellet, biologiste M.Sc.
Secteurs agricole, hydrique,
municipal et naturel